

Marseille, le 10 juillet 2013,

Signature d'un Accord Cadre entre la SATT Sud Est et France Brevets

Paris, le 2 juillet 2013, à l'instar de tous les autres présidents de SATT, Olivier FRENEAUX, Président de la SATT Sud Est, et Jean-Charles HOURCADE, Directeur Général de France Brevets, ont signé un accord de partenariat en présence de Geneviève FIORASO, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, de Louis GALLOIS, Commissaire Général à l'Investissement (CGI), et de Philippe BRAIDY, Président de France Brevets

Ce partenariat dont le cadre contractuel est commun à toutes les SATT (Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies), a pour objectif de faciliter les échanges d'informations entre chacune des parties et de rechercher les meilleures solutions de valorisation économique des brevets issus de la recherche française.

Ce partenariat s'inscrit dans la droite logique de collaboration et de complémentarité souhaitée par les pouvoirs publics lors de la mise en place du Fonds national de valorisation (FNV) au sein du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA)¹ dont les SATT et France Brevets font partie.

Concrètement, l'intervention de France Brevets se traduira par l'intégration de certains brevets gérés par la SATT Sud Est dans des « grappes »², offrant aux entreprises une plus forte valeur ajoutée pour le développement de leur activité et ainsi une meilleure voie de valorisation. Cet accord de partenariat formalise donc leur collaboration en matière de valorisation économique des brevets et vise à renforcer l'impact socio-économique de leur mission pour optimiser le cycle de vie de l'innovation.

En effet, l'innovation s'affirme aujourd'hui comme le cœur de la création de valeur et le facteur indispensable du développement des entreprises et de leur compétitivité. C'est pourquoi il est essentiel de mettre en place les meilleures conditions possibles à son dynamisme. Cet accord permettra d'assurer une gestion optimale du brevet et un meilleur transfert pour les deux parties.

1 Action cogérée pour le compte de l'Etat par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) et le groupe Caisse des Dépôts.

2 Une grappe est un ensemble cohérent de brevets, applicables sur un segment précis de technologie et de marchés.

A propos de la SATT Sud Est

La SATT Sud Est, « l'Accélérateur du Transfert de Technologies », constitue une interface privilégiée entre les entreprises et la recherche publique en régions PACA et Corse. Son cœur de métier est la maturation des inventions issues des laboratoires de recherche régionaux sur les plans juridique (propriété intellectuelle), économique (marché) et technologique (maturation technologique). Son objectif est de transférer les technologies innovantes de la recherche publique vers le monde industriel par la concession de licences d'exploitation à des entreprises. La SATT est organisée autour de 2 pôles thématiques (Santé & Technologies du Vivant ; Technologies des Matériaux, de l'Environnement & de l'Information) et du département *Licensing & Création d'Entreprises*. La SATT Sud Est se positionne en acteur incontournable du développement économique régional lié à l'innovation. La SATT Sud Est est une Société par actions simplifiée (SATT PACA Corse SAS) au capital social de 1 M€. Ses actionnaires sont les Universités d'Aix-Marseille, de Nice Sophia Antipolis, du Sud Toulon Var, d'Avignon et des Pays du Vaucluse, de Corse, l'Ecole Centrale Marseille, le CNRS, l'INSERM et la Caisse des Dépôts. L'Assistance Publique-Hôpitaux de Marseille et le CHU de Nice sont partenaires fondateurs non actionnaires. Au 1^{er} juillet 2013, la Société comptait 34 collaborateurs. Son siège social est situé à Marseille et une équipe est basée à Sophia Antipolis. Pour plus d'informations, visitez www.sattse.com et suivez twitter @SATTse_

A propos de France Brevets

Filiale à 50% de la Caisse des Dépôts et détenue à parité avec l'Etat dans le cadre du PIA, France Brevets est un fonds d'investissement public spécialisé dans les brevets. Il déploie son action pour rassembler des brevets de toutes origines issus de la recherche publique ou privée dans des secteurs technologiques identifiés pour constituer des « grappes » technologiques et les commercialiser sous forme de licences auprès des entreprises européennes et mondiales.

A propos du Fonds National de Valorisation du PIA

Dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA), l'Etat a mis en place un Fonds National de Valorisation (FNV) doté de 0,95 Md€ pour financer 14 SATT à hauteur de 850 M€, France Brevets (50 M€) et des Consortiums de Valorisation Thématique (50 M€). Le FNV fait l'objet d'une cogestion entre l'ANR et la Caisse des Dépôts pour le compte de l'Etat.

Contacts Presse

Florent MARTIN, Ph.D., MSc
Responsable Marketing & Communication
SATT Sud Est
07 57 50 20 60 cell
04 91 31 97 99 tél
florent.martin@sattse.com

Isabelle DE SEGONZAC
Image Sept
France Brevets
06 89 87 61 39 cell
01 53 70 74 85 tél
isegonzac@image7.fr